

30 mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s dans des hôtels rennais : de l'autonomie forcée à l'abandon, il n'y a qu'un pas !

Un-e mineur-e est dit-e isolé-e lorsqu'il ou elle n'a pas ou n'a plus de famille pour le-la prendre en charge. Dans ce cas, **la personne mineure isolée doit être prise en charge par le Conseil général** dans le cadre de la protection de l'enfance. Cela arrive à des mineur-e-s français-es et à des mineur-e-s étranger-e-s.

Mais les mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s (MIE) subissent des discriminations racistes et xénophobes. Sous prétexte de vérification de leur âge, **une trentaine de MIE sont laissé-e-s seul-e-s dans des hôtels rennais** au lieu d'être placé-e-s dans des structures adaptées.

Dans ces hôtels, les MIE ne sont traité-e-s ni comme des mineur-e-s isolé-e-s ni comme des client-e-s.

On les « invite » à se cacher dès qu'un-e client-e blanc-he se présente à l'hôtel.

Chaque soir, elles et ils doivent se faire la cuisine et la nourriture fournie n'est pas toujours adaptée à leurs besoins.

On leur promet l'accès à l'école ou à une formation mais rien ne se passe. On ne leur propose rien.

Dans un des hôtels, la nuit, on les laisse seul-e-s avec la porte de l'hôtel qui reste ouverte et ces mineur-e-s disent avoir peur. En cas de danger ou d'urgence la nuit, on ne leur explique pas la procédure à suivre.

On ne les informe même pas de leurs droits en tant que MIE.

On pourrait penser que le Conseil général 35 a décidé de favoriser l'autonomie de ces jeunes mineur-e-s.

Nous accusons plutôt le Conseil général 35 d'abandonner ces MIE.

*Le mardi 4 septembre 2012, notre collectif de soutien aux personnes sans-papiers
a rencontré – grâce au Conseil des migrants de Rennes – 19 MIE.*

Le tableau suivant montre l'ampleur de l'abandon :

**Parce que nous luttons contre toute forme de racisme et de xénophobie,
nous exigeons l'arrêt des discriminations à l'encontre de certain-e-s MIE.**

MIE rencontré-e par le collectif et logé-e à l'hôtel (nationalité)	Sexe	Extrait d'acte de naissance (âge à l'arrivée en France)	Suivi régulier en tant que MIE par le Conseil général	Accès à l'information sur les droits des MIE	Argent de poche	Accès à l'école ou à une formation	Accès à des activités (sport, cours de français...)	Pas de carte de bus avant 6 semaines	Obligation de faire soi-même le ménage à l'hôtel	Sentiment d'abandon et peur la nuit
R (Angola)	F	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
C (Congo)	M	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
H (Congo)	M	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
A (Angola)	F	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
F (Congo)	F	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
N (Congo)	F	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
D (Congo)	M	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
A (Congo)	M	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S (Congo)	M	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
J (Congo)	F	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
D (Congo)	M	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
A (Congo)	M	Oui (15 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S (Congo)	M	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
P (Congo)	M	Oui (17 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
F (Congo)	M	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
B (Congo)	F	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
N (Congo)	F	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
R (Congo)	M	Oui (15 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
B (Congo)	M	Oui (16 ans)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
19 MIE	12 M / 7 F	19 Oui	19 non	19 non	19 non	19 non	19 non	19 oui	19 oui	19 oui

